

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement non collectif

Exercice 2024

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007. Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1.	CA	RACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE	2
		PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI	
		Mode de gestion du service	
		ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE (D301.0)	
		INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (D302.0)	
2.	TAI	RIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE	4
	2.1.	MODALITES DE TARIFICATION	4
	2.2.	RECETTES	4
3.	IND	DICATEURS DE PERFORMANCE	5
	3.1.	TAUX DE CONFORMITE DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (P301.3)	5

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

Le	Le service est géré au niveau Communal			
	☑ intercommunal			
•	Nom de la collectivité : SIVOM DE LA REGION MINIERE			
•	Nom de l'entité de gestion: assainissement non collectif			
•	Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat Mixte			
>	Compétences liée au service			
\geq	Contrôle des installations	Traitement des matières de vidanges		
	Entretien des installations	Réhabilitation des installations	Réalisation des installations	
•	Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.): Beaune-d'Allier, Bizeneuille, Blomard, Bézenet, Chamblet, Chappes, Chavenon, Chirat-l'Église, Colombier, Cosne-d'Allier, Deneuille-les-Mines, Doyet, Durdat-Larequille, Estivareilles, Haut-Bocage, Hyds, La Celle, La Petite-March Louroux-de-Beaune, Louroux-de-Bouble, Malicorne, Marcillat-en-Combraille, Mazirat, Montmarault, Montvicq, Murat, Nassigny, Reugny, Saint-Angel, Saint-Bonnet-de-Four, Saint-Fargeol, Saint-Genest, Saint-Marcel-en-Marcillat, Saint-Marcel-en-Murat, Saint-Priest-en-Murat, Sainte-Thérence, Sauvagny, Sazeret, Tortezais, Vaux, Venas, Verneix, Vernusse, Villebret, Villefranche-d'Allier			
•	Existence d'une CCSPL	□ Oui	☑ Non	
•	Existence d'un zonage	Oui, date d'approbation :		
>	Existence d'un règlement de service	☐ Oui, date d'approbation : 29/03/20	22 Non	

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en Régie par Régie simple

1.3. Estimation de la population desservie (D301.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif.

Le service public d'assainissement non collectif dessert 10 173 habitants, pour un nombre total d'habitants résidents sur le territoire du service de 24 533.

Le taux de couverture de l'assainissement non collectif (population desservie rapporté à la population totale du territoire couvert par le service) est de 41,47 % au 31/12/2024. (40,67 % au 31/12/2023).

1.4. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se

calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous. Attention : le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

		Exercice 2023	Exercice 2024	
A – É	A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	Non	Non	
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	Oui	Oui	
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	Oui	Oui	
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	Oui	Oui	
B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service				
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	Non	Non	
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	Non	Non	
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	Non	Non	

L'indice de mise en oeuvre de l'assainissement non collectif du service pour l'année 2024 est de 80 (80 en 2023).

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations) et, le cas échéant, une part destinée à couvrir les compétences qu'il peut exercer – s'il le souhaite – à la demande des propriétaires (entretien, réalisation ou réhabilitation des installations, traitement des matières de vidange) :

- la part représentative des compétences obligatoires est calculée en fonction de critères définis par décision de l'assemblée délibérante de la collectivité; la tarification peut soit tenir compte notamment de la situation, de la nature et de l'importance des installations, soit être forfaitaire ou dépendre des volumes d'eau potable consommés;
- la part représentative des prestations facultatives n'est due qu'en cas de recours au service par l'usager ; la tarification doit impérativement tenir compte de la nature des prestations assurées.

Les tarifs applicables aux 01/01/2024 et 01/01/2025 sont les suivants :

Tarifs	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025	
Compétences obligatoires			
Tarif HT du contrôle des installations			
neuves en € (préconisation +	220	260	
conformité)			
Tarif HT du contrôle des installations	130	130	
existantes en €	130	130	
Tarifs HT des autres prestations aux	115	130	
abonnés en € (diagnostique pour vente)	113	130	

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

➤ Délibération du 26/11/2024

2.2. Recettes

	Exercice 2023	Exercice 2024
Facturation du service obligatoire en €	131 541, 68	128 229,80

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)

Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

- d'une part le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service depuis la création du service jusqu'au 31/12/N,
- d'autre part le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service jusqu'au 31/12/N.

<u>Attention</u> : cet indice ne doit être calculé que si l'<u>indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif</u> est au moins égal à 100.

Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif

Nombre d'installations contrôlées Autres installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait + ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement non collectif

Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service * 100

	Exercice 2023	Exercice 2024
Nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité	2 455	2 464
Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service	7 099	7 184
Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	3 585	3 654
Taux de conformité en %*	85,1	85,2

^{*}Installations ne présentant aucun risque sanitaire ou environnemental

